

AVIS À L'INDUSTRIE

Date : 1^{er} mars 2022

Numéro de l'avis : 01/2022
(remplace l'avis 02/2011)

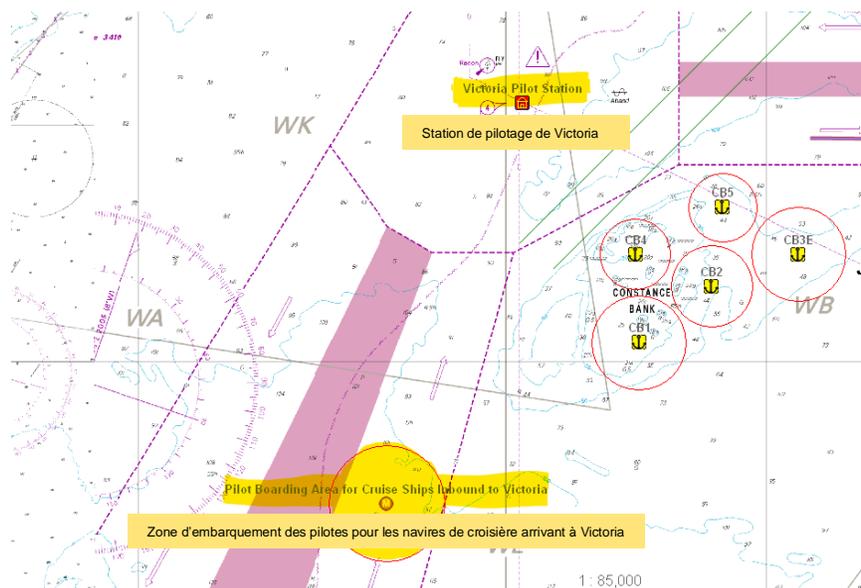
Objet : Exigences d'embarquement des pilotes à bord des navires de croisière se dirigeant vers Ogden Point

Zone géographique : Station d'embarquement des pilotes à Brotchie Ledge, Victoria (Colombie-Britannique)

Détails :

Afin de laisser suffisamment de temps aux pilotes pour installer leurs unités de pilotage portables (UPP) et pour terminer la discussion sur la gestion des ressources à la passerelle (GRP), les directives suivantes s'appliquent aux navires de croisière qui se dirigent vers les postes d'Ogden Point, à Victoria, en Colombie-Britannique.

1. Les pilotes monteront à bord des navires de croisière arrivant à la station de pilotage de Victoria à au moins trois (3) milles de la bouée « VH ». Les navires doivent rester à trois (3) milles au sud de la bouée « VH » si l'embarquement du pilote est retardé. À moins que la situation ne l'exige, le navire doit rester à l'intérieur du DST lorsqu'il s'approche de la station de pilotage.
2. Après l'embarquement du pilote, le navire de croisière doit réduire sa vitesse à six (6) nœuds, ce qui lui laisse le temps de discuter de la GRP, d'installer l'UPP et de prendre les commandes du navire.



Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'APP à l'adresse mo-om@ppa-app.gc.ca.

Brian Young
Directeur, Pilotage et liaison avec l'industrie